

Covid-19 : le protocole sanitaire assoupli dans les écoles

Par Le Figaro

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 1 heure



9202 classes sont actuellement fermées en France. *STEPHANE MAHE / REUTERS*

Les élèves ne seront plus contraints de recommencer leurs parcours de trois tests si un nouveau cas positif vient à être détecté dans leur classe, dans un délai inférieur à sept jours.

Plus de 260.000 cas détectés ce jeudi, 9202 classes fermées, soit trois fois plus que le 16 décembre ... Face à la forte progression de l'épidémie, le gouvernement a décidé d'alléger le protocole sanitaire dans les écoles.

Il est indiqué sur le site du ministère de l'Éducation nationale, dans une version mise à jour ce jeudi 6 janvier, que les élèves ne seront désormais plus contraints de recommencer leurs parcours de trois tests si un nouveau cas positif vient à être détecté dans leur classe. À une condition: que ces nouveaux cas apparaissent dans un délai inférieur à sept jours.

Le protocole sanitaire mis en place pour la rentrée, le 3 janvier, prévoyait que les élèves du primaire et du secondaire âgés de 12 ans et plus, vaccinés, soient obligés de se faire tester à chaque nouveau cas positif dans leur classe. Ils devaient d'abord réaliser un test PCR ou

antigénique, puis un autotest à J+2 et J+4 pour être autorisés à assister aux cours en présentiel, si ces tests étaient négatifs.

Désormais, cette opération sera valable pour sept jours et ne sera plus à répéter même si de nouveaux cas positifs étaient détectés dans la classe. Cependant, si le second cas confirmé dans la classe a eu des contacts avec les élèves dans un délai de sept jours après l'identification du premier cas, le parcours de trois tests devra cette fois recommencer.